

CLINIQUE SAINT-EXUPÉRY

Livret d'accueil du patient dialysé



Votre santé, l'exigence qui nous rassemble.

BIENVENUE



Vous êtes pris(e) en charge à la Clinique Saint-Exupéry pour le traitement de votre insuffisance rénale chronique.

La Direction, le corps médical et l'ensemble du personnel vous souhaitent la bienvenue et mettront tout en œuvre pour vous apporter des soins et des services personnalisés de qualité et rendre vos séances de dialyse le plus agréable possible.

Ce livret d'accueil a été conçu afin de vous familiariser avec votre parcours au sein de notre Etablissement et de répondre à vos interrogations. Vous y trouverez des renseignements utiles sur l'organisation de votre prise en charge.

La qualité des soins et la sécurité de votre prise en charge sont au cœur de notre préoccupation.

L'Equipe Médicale

La Direction

SOMMAIRE

4 PRESENTATION

- 5 Présentation de l'Etablissement
- 6 Les professionnels
- 7-8 Localisation des lieux de traitement

9 INFORMATIONS MEDICALES : L'IRC ET SES DIFFERENTS TRAITEMENTS

- 10 Insuffisance Rénale Chronique
- 11 Dialyse
- 12 Hémodialyse
- 13 Surveillance de la fistule artério-veineuse
- 14 Hygiène : Lavage du bras
- 15 Surveillance des cathéters de type Canaud
- 16 Dialyse péritonéale
- 17 Transplantation

18 VOTRE SUIVI EN DIALYSE

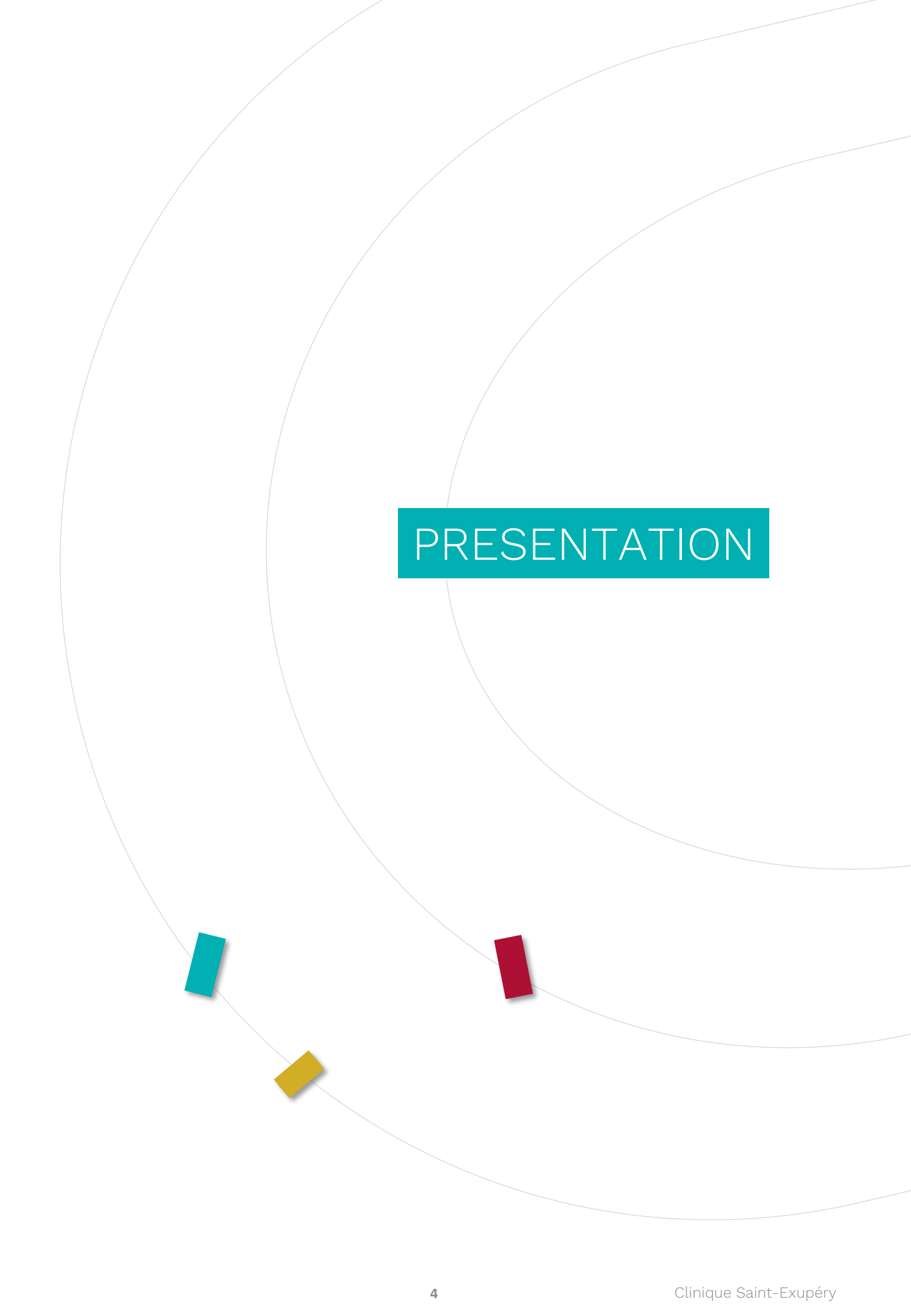
- 19 Vaccinations, diététique, pratique d'un sport
- 20 Education thérapeutique
- 21 Bilans

22 VOS DROITS, VOS DEVOIRS

- 23 Charte de la personne hospitalisée
- 24-25 Charte de la prise en charge des patients insuffisants rénaux chroniques
- 26 Contrat de soins
- 26 Désignation de la personne de confiance
- 27 Directives anticipées
- 28-29 Protection des données personnelles
- 30 Votre dossier médical
- 31 Votre dossier administratif
- 32-33 Consignes à respecter
- 34 Transports / Parking
- 35 Vacances
- 36 Service social
- 37 France Rein

38 INSTANCES ET DEMARCHE QUALITE DE L'ETABLISSEMENT

- 39-41 CDU - Commission Des Usagers
- 42 CLIN : Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales
- 43-44 Comité douleur et fin de vie
- 45 CLAN : Comité de Liaison Alimentation Nutrition
- 46 Comité d'Identitovigilance
- 47 Comité Développement Durable
- 48 Démarche Qualité et Gestion des Risques
- 49 Communication - Informations



PRESENTATION

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

La Clinique Saint-Exupéry, créée par les Docteurs Philippe BEC et Jean Michel PUJO, a ouvert ses portes le 6 janvier 1975.

Spécialisée dans le traitement des maladies rénales, elle assure la prise en charge globale et graduée des patients atteints d'insuffisance rénale chronique :

→ CONSULTATION DE NEPHROLOGIE

→ TRAITEMENT PAR DIALYSE : *différentes modalités*

- **HEMODIALYSE EN CENTRE**
Clinique Saint Exupéry
- **HEMODIALYSE HORS CENTRE**
10 unités implantées sur le département
 - *Unité de Dialyse Médicalisée*
 - *Unité d'Autodialyse Assistée*
- **TRAITEMENT A DOMICILE**
 - *Dialyse péritonéale*
 - *Hémodialyse a domicile*



Le choix de la modalité de traitement est fait en concertation entre le médecin néphrologue, le patient et son entourage, au regard de l'état de santé et des habitudes de vie du patient, toujours dans l'objectif de garantir la sécurité des soins et de maintenir la qualité de vie.

→ HOSPITALISATION

La Clinique Saint-Exupéry dispose également de services d'hospitalisation avec accès 24H/24H à un service d'imagerie médicale et à un laboratoire d'analyses médicales, permettant la **continuité de la prise en charge** des patients insuffisants rénaux :

- **SERVICE DE MEDECINE** d'une capacité de 45 lits / places
Service à temps complet et à temps partiel : médecine néphrologique et médecine interne ; Centre Plaies et Cicatrisation
- **SERVICE DE SOINS CONTINUS** d'une capacité de 18 lits
- **SERVICE DE SOINS INTENSIFS DE NEPHROLOGIE** d'une capacité de 8 lits

Un médecin néphrologue est présent sur l'établissement 24H/24H, dimanches et jours fériés compris, afin d'assurer le traitement des urgences néphrologiques et métaboliques.

→ SOINS DE SUITE ET READAPTATION (SSR)

La Clinique propose une offre complète de soins, au sein de sa structure avec aussi un service de SSR permettant la prise en charge de patients insuffisants rénaux, dialysés chroniques, transplantés, d'avoir **accès à des soins de réadaptation en parallèle de leur prise en charge et suivi néphrologique, ou de leurs séances de dialyse.**

EQUIPE MÉDICALE EN NEPHROLOGIE

- Dr CISTERNE Jean-Marc
- Dr DAHAN Philippe
- Dr DELARCHE Antoine
- Dr DUMAZER Philippe
- Dr GUINAULT Damien
- Dr LACOMBE Jean-Louis
- Dr MILIOTO Olivier
- Dr MILONGO David
- Dr MOUSSION Françoise
- Dr NEUVILLE Sylvie



L'ensemble du personnel de l'établissement est identifié par un badge indiquant sa fonction.

DIRECTION

- Vincent LACOMBE, Président
- Claire GRENOUILLET, Directrice

EQUIPE D'ENCADREMENT SOIGNANT

- Nathalie ROBIN, Cadre de Soins, Référente Dialyse Centre
- Peggy PORTEJOIE, Cadre de Soins, Référente Hospitalisation
- Françoise LAGRANGE, Cadre de Soins, Référente Unités Hors Centre et Dialyse à Domicile
- Elisabeth DELVERDIER, Cadre de Soins, Référente SSR

PHARMACIE

- Nadine ROUAN, Pharmacien Gérant
- Sophie RAIGNOUX, Pharmacien Adjoint

EQUIPE PARAMÉDICALE

- Aide Soignant(e)s
- Assistante Sociale
Tel : 05 61 17 32 30
- Diététicienne
- Infirmièr(e)s
Coordinatrice
Tel : 05 61 17 33 80
- Infirmièr(e)s
Education Thérapeutique
Tel : 05 61 17 33 33
- Infirmièr(e)s
- Kinésithérapeute
- Psychologue

SECRÉTARIAT MEDICAL

- Amandine COLOME
Secrétaire de dialyse
Tel : 05 62 71 36 20

Situation géographique des unités de la Clinique Saint-Exupéry



Clinique Saint-Exupéry - 29 rue Émile Lécivain - CS 57709 - 31077 Toulouse Cedex 04

UAD	- Distance avec la Clinique Saint Exupéry
L'Union	• 12 km
Quint-Fonsegrives	• 5 km
Basso Cambo	• 11 km
Bessières	• 36 km
Brax	• 26 km
Luchon	• 144 km
Pasteur	• 9 km
Revel	• 47 km
Saint Gaudens	• 92 km
Villefranche	• 34 km

ADRESSES / HORAIRES

SECTEUR HEMODIALYSE EN CENTRE

Clinique Saint-Exupéry

29 rue Emile LECRIVAIN – 31077 TOULOUSE CEDEX 4

Tel : 05 61 17 33 33 – Fax : 05 61 17 32 16

www.clinique-saint-exupery.com

- 7 unités d'hémodialyse en Centre
- Postes d'entraînement à la dialyse

Urgence : Soins Intensifs de Néphrologie 24H/24 7J/7

Horaires des séances prédéfinis pour chaque patient.

→ **3 séries les :**

Lundi/Mercredi/Vendredi :
matin, après-midi, soirée

→ **2 séries les :**

Mardi/Jeudi/Samedi :
matin, après-midi

SECTEUR HEMODIALYSE EN HORS CENTRE

BASSO CAMBO

46 avenue du Général DE CROUTTE

31100 TOULOUSE – Tel : 05 61 44 57 38

Email : basso@clinique-saint-exupery.com

BESSIERES

Chemin des Prieurs

31660 BESSIERES – Tel : 05 61 42 23 64

Email : bessieres@clinique-saint-exupery.com

BRAX

Rue Laspiacères

31490 BRAX – Tel : 05 61 06 03 34

Email : brax@clinique-saint-exupery.com

LUCHON

5 Cours des Quinconces

31110 LUCHON – Tel : 05 61 79 26 31

Email : luchon@clinique-saint-exupery.com

PASTEUR

Bâtiment le Moulin – Rue Prends-Y-Garde

31300 TOULOUSE – Tel : 05 34 51 21 37

Email : pasteur@clinique-saint-exupery.com

QUINT-FONSEGRIVES

54, Chemin de Ribaute

31130 QUINT-FONSEGRIVES – Tel : 05 61 24 30 08

Email : quint@clinique-saint-exupery.com

REVEL

6, rue Clémence Isaure

31250 REVEL – Tel : 05 61 81 51 96

Email : revel@clinique-saint-exupery.com

SAINT GAUDENS

367 Avenue de Saint-Plancard

31800 SAINT GAUDENS – Tel : 05 61 17 32 20

Email : stgaudens@clinique-saint-exupery.com

L'UNION

Boulevard de Ralatens

31240 Saint Jean – Tel : 05 61 17 33 21

Email : union@clinique-saint-exupery.com

VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

Clinique Monié – Route de Revel

31290 VILLEFRANCHE De L. – Tel : 05 34 66 03 38

Email : villefranche@clinique-saint-exupery.com

→ **Lundi/Mercredi/Vendredi**
matin, après-midi

→ **Lundi/Mercredi/Vendredi**
matin, après-midi

→ **Lundi/Mercredi/Vendredi**
matin, après-midi

→ **Lundi/Mercredi/Vendredi**
matin, après-midi

→ **Lundi/Mercredi/Vendredi**
matin, après-midi

→ **Lundi/Mercredi/Vendredi**
matin, après-midi

→ **Lundi/ Mercredi/Vendredi**
matin, après-midi

→ **Du Lundi au Samedi**
matin, après-midi

→ **Du Lundi au Samedi**
matin, après-midi

→ **Lundi/Mercredi/Vendredi**
matin, après-midi

INFORMATIONS MÉDICALES

L'IRC et ses différents traitements



INSUFFISANCE RENALE CHRONIQUE – IRC

LE REIN NORMAL

Le rein est au **centre de la régulation de l'équilibre du milieu intérieur**.

Il a donc de nombreuses fonctions, notamment :

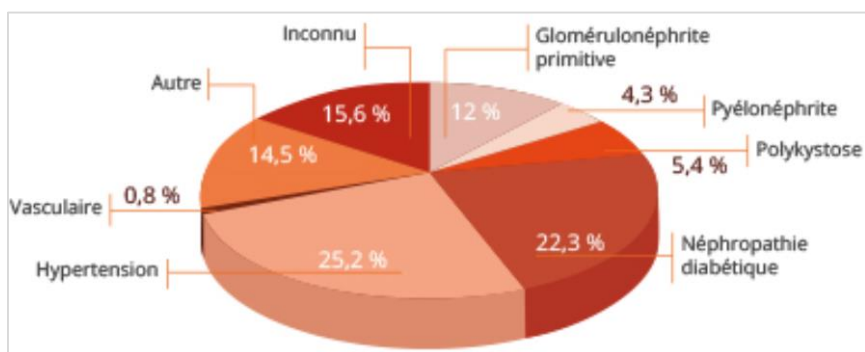
- Il régule l'eau et le sel en fonction des besoins de l'organisme et des apports extérieurs,
- Il élimine des déchets toxiques,
- Il régule le potassium, les ions acides et les bicarbonates,
- Il sécrète la vitamine D nécessaire à l'absorption calcique et au métabolisme osseux,
- Il sécrète l'érythropoïétine (EPO) indispensable à la croissance des globules rouges,
- Il régule la tension artérielle.

L'INSUFFISANCE RÉNALE CHRONIQUE (IRC)

Elle est définie comme **l'impossibilité chronique du rein à remplir ses fonctions naturelles d'élimination des déchets, de régulation hydro-électrolytique et de fabrication de certaines substances** nécessaires au bon fonctionnement de l'organisme.

Les causes principales actuelles de l'insuffisance rénale sont le **diabète et l'hypertension**.

Les autres néphropathies peuvent impliquer différents mécanismes, inflammatoire, dégénératif ou génétique. Elles sont souvent détectées à l'occasion d'une analyse de sang ou d'urine (protéinurie, hématurie), ou encore une mesure de la pression artérielle pour un autre motif. (Source : Inserm)



Rapport d'activité 2015 du REIN

Répartition des causes de l'Insuffisance Rénale Chronique

L'IRC aboutit :

- à la rétention de déchets toxiques (urée, créatinine...), à la rétention d'eau, de sel,
- au risque d'hyperkaliémie (paralysie musculaire et cardiaque),
- à l'acidose,
- à l'hyperphosphorémie,
- à la carence en vitamine D avec hypocalcémie,
- à l'anémie,
- à l'hypertension artérielle...



Elle est proposée lorsque l'insuffisance rénale est à un stade avancé pour permettre au patient de retrouver une qualité de vie la plus proche possible de la normale, malgré les contraintes liées au traitement.

La dialyse devient indispensable lorsque le taux de créatininémie s'élève au-delà de 80 mg/l et l'urée au-delà de 3 g/l. Le taux de créatininémie varie avec la masse musculaire et le poids du patient, aussi est-il préférable de se baser sur la clairance de la créatinine qui doit être $<$ ou $=$ à 10 ml/mn pour démarrer les dialyses.

A chaque patient sa méthode de dialyse. La discussion avec votre médecin et votre entourage est essentielle afin que vous puissiez choisir, de manière éclairée, la technique de dialyse la plus adaptée à vos besoins

Au travers des pages suivantes, vous trouverez les différents traitements de l'Insuffisance Rénale Chronique :

- L'hémodialyse et ses différentes voies d'abord vasculaire,
 - Fistule Artério-veineuse
 - Cathéter de type Canaud
- La dialyse péritonéale,
- La transplantation.

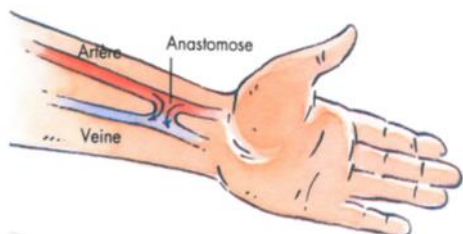
HEMODIALYSE

Le principe de l'hémodialyse est de faire passer le sang du patient sur une membrane poreuse permettant des échanges avec un liquide ou « dialysat » afin d'éliminer les déchets de l'organisme.

L'hémodialyse remplace la fonction de filtration du sang normalement assurée par les reins. Elle n'est pas continue, comme la fonction rénale naturelle, mais se pratique périodiquement, trois fois par semaine, dans la majorité des cas. **Trois jours représentent donc un délai maximum entre deux séances de dialyse.**



L'hémodialyse nécessite un **accès au sang** facile et à haut débit. Ceci implique la création de la fistule artério-veineuse ou la mise en place d'un pontage artério-veineux ou cathéter, selon l'état veineux du patient.



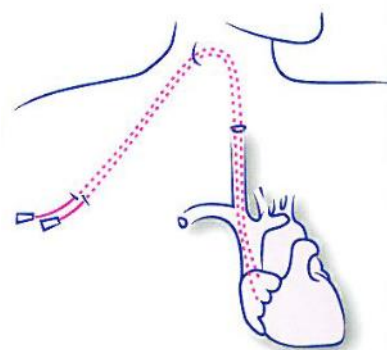
La **fistule artério-veineuse** est créée dans la mesure du possible plusieurs mois avant la prise en charge en dialyse, et consiste, sous anesthésie locale, à réunir une artère et une veine au niveau de l'avant-bras. Le sang artériel à haut débit provoquera la dilatation de la veine et l'augmentation du débit sanguin veineux. Cf. fiche « surveillance de la fistule artério-veineuse » -page : 13

Dans le cadre de la prévention du risque infectieux, un **lavage du membre porteur de la fistule doit être réalisé avant les séances de dialyse.**

Cf. fiche « lavage du bras avant toute séance d'hémodialyse » - page : 14

Les cathéters fémoraux ou jugulaires : si la fistule n'a pas été réalisée au moment de la prise en charge en hémodialyse ou si elle ne fonctionne pas, il est possible d'avoir recours à la ponction de la veine fémorale ou à la pose de cathéters au niveau de la veine jugulaire qui seront laissés en place.

Cf. fiche de « surveillance des cathéters type Canaud » - page : 15



SURVEILLANCE DE LA FISTULE ARTERIO-VEINEUSE

Cette fiche est destinée à vous donner des conseils simples afin de préserver votre capital veineux du membre porteur de votre fistule artério-veineuse.

FICHE D'INFORMATION

Pourquoi ?

Une fistule artério-veineuse entretenue et préservée permet d'éviter les principales complications qui altèrent les séances d'hémodialyse, le bon déroulement de celle-ci vous assurant confort, sécurité et bonne qualité de vie.

Les principales complications sont :

- Sténose / thrombose de la fistule,
- Risque hémorragique après une mauvaise compression provoquant un hématome,
- Infection du point de ponction pouvant engendrer une septicémie.

Précautions à prendre pour votre fistule artério-veineuse

HYGIENE

- Laver le membre porteur de la fistule artério-veineuse avant dialyse, avec un savon doux,
- Eviter les produits agressifs tels que les parfums,
- Retirer les compresses et pansements 6 à 8 heures après + effectuer un lavage de bras porteur de l'abord vasculaire,
- Effectuer des soins de manucurie (ongles) réguliers et non traumatisants.

SECURITE

- Interdiction de toute ponction veineuse par du personnel non autorisé,
- Interdiction de prise de tension artérielle au membre porteur de la fistule artério-veineuse,
- Ne pas gratter la région des ponctions (croûte),
- Enlever le pansement délicatement,
- Éviter l'écrasement direct de la fistule (ne pas porter de poids avec le membre porteur de la FAV),
- Prendre des précautions lors de l'utilisation d'outils tranchants (cuisine, jardinage, bricolage,...),
- Après chaque séance, prendre le temps de comprimer (10 à 20 mn) : risque d'hémorragie et d'hématome.

SURVEILLANCE QUOTIDIENNE

- Connaître la localisation de l'anastomose de la fistule artério-veineuse,
- Sentir tous les jours le pouls et le thrill : si non perçus, prévenir le néphrologue,
- Surveiller la chaleur de la main +/- douleur.
- Signaler toute plaie du membre de la fistule artério-veineuse, **même minime**,
- Un apprentissage sera réalisé au cours de vos premières séances ou en atelier d'éducation thérapeutique.

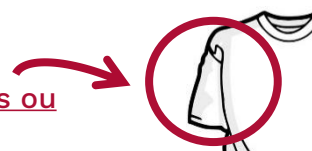
PAS DE PANIQUE

En cas de saignement à domicile :

- Comprimer pendant 10 minutes et si le saignement persiste, contacter la Clinique.

POUR LA SEANCE D'HEMODIALYSE

- Ne pas porter de vêtements et bijoux serrés,
- Prévoir des vêtements amples, avec manches amples ou courtes afin de faciliter l'accès à l'abord vasculaire.



Geste d'hygiène indispensable pour la prévention du risque infectieux :
Lavage du membre (porteur de l'abord vasculaire) avant toute séance d'hémodialyse



**RETIRER
MONTRE ET BIJOUX**



1
Si pansement ou patch,
le retirer



2
Laver les mains avec
du savon liquide



3
Mouiller tout le bras
de la fistule



4
Savonner largement 30
secondes



5
Rincer le bras



6
Essuyer le bras et les mains
par tamponnement



Maintenir la fistule artério-veineuse découverte et ne plus y toucher jusqu'au branchement

SURVEILLANCE DES CATHETERS DE TYPE CANAUD

Cette fiche est destinée à vous donner des conseils simples afin d'éviter les risques liés au port d'un cathéter type Canaud :

- Infection,
- Hémorragie,
- Thrombose.

FICHE D'INFORMATION

Précautions à prendre :

HYGIENE

- **Le pansement doit rester propre et sec afin de limiter tout risque d'infection :**
 - **INTERDITS** : bains, piscine, ...
 - **AUTORISÉ** : douche, mais bien vérifier l'imperméabilité du pansement, et éviter de mouiller directement le pansement

Si **démangeaisons** : le signaler à l'IDE lors de la séance d'hémodialyse pour changer le produit utilisé.

SECURITE

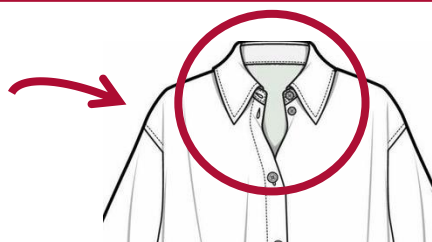
- **Il est formellement interdit d'ouvrir le pansement.** Si celui-ci est déjà ouvert : appeler la Clinique ou faire appel à un personnel qualifié pour refaire le pansement dans des conditions et avec un matériel stérile,
- Ne pas manipuler les branches du cathéter. Si saignement au niveau des branches ou de l'orifice de la ponction : appeler la Clinique

SURVEILLANCE QUOTIDIENNE

- Surveiller la température et l'apparition de signe d'infection (chaleur, douleur, rougeur, gonflement) au niveau de la zone d'implantation du cathéter,
- Surveiller le pansement,
- Attention aux risques traumatiques au niveau des branches du cathéter.

POUR LA SEANCE D'HEMODIALYSE

- **Prévoir des vêtements amples avec ouverture sur le devant, type chemise pour faciliter l'accès à l'abord vasculaire.**



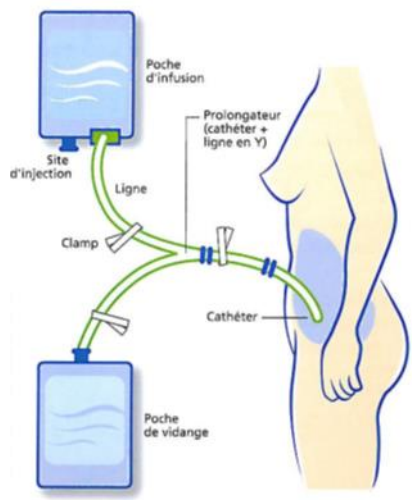
L'équipe médicale et paramédicale est à votre disposition pour répondre à toute question concernant la surveillance de votre accès vasculaire.

DIALYSE PERITONEALE

La **dialyse péritonéale** est une technique d'épuration des déchets de l'organisme où la **membrane péritonéale** constitue la surface d'échange entre le sang et un liquide introduit puis retiré après stagnation dans le ventre par l'intermédiaire d'un cathéter implanté chirurgicalement.

Le liquide appelé dialysat absorbe les déchets produits par l'organisme. Il est régulièrement remplacé (3 à 4 fois par jour) par le patient lui-même ou par une machine automatisée pendant la nuit.

Le traitement est assuré au domicile par le patient lui-même, sa famille, ou par une infirmière libérale formée sur le site de la clinique Saint Exupéry.



DEUX TECHNIQUES DE DP

→ La DPCA : Dialyse Péritonéale Continue Ambulatoire

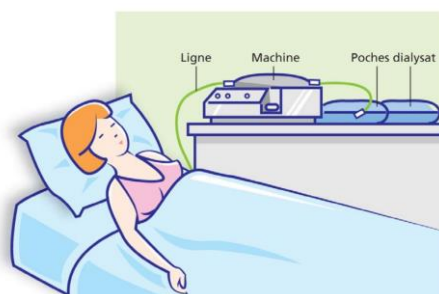
La cavité péritonéale est en permanence remplie de dialysat (généralement 2,5 l) qui est renouvelé 3 à 5 fois dans la journée. Le dialysat est contenu dans des poches souples stériles.

Le changement de ces poches s'effectue en respectant des protocoles spécifiques d'hygiène, d'aseptie, de surveillance des paramètres (pouls, tension artérielle, température, poids).



→ La DPA : Dialyse Péritonéale Automatisée

L'utilisation d'un cycleur (machine) permet d'assurer automatiquement l'épuration, généralement pendant le sommeil du patient, en séance de 8 à 12 heures. Avant le coucher, le patient connecte son prolongateur à une ligne reliée à plusieurs poches (5 litres) contenant du dialysat en respectant toujours les protocoles d'hygiène, d'aseptie et de surveillance des paramètres.



TRANSPLANTATION

En fonction de votre état de santé, le médecin néphrologue évaluera avec vous vos possibilités d'accès à la transplantation rénale.

Si votre inscription sur liste d'attente de greffe rénale est validée par le Centre de Transplantation d'Organes, un suivi spécifique et régulier, en collaboration avec ce Centre, sera mis en place afin d'alimenter votre dossier pré-greffe.



Toutes les modalités pour une inscription sur la liste de greffe nationale (Agence de la Biomédecine) vous seront présentées par l'équipe médicale.

Le rein greffé peut venir d'un prélèvement réalisé sur une personne récemment décédée ou d'un donneur vivant.

Des réunions d'information sur ce thème sont proposées régulièrement sur le site de la clinique, à l'attention des patients et de leur famille.

Les dates sont communiquées sur les panneaux d'affichage/TV des salles d'attente ou dans le Journal de l'Etablissement. Pour une bonne organisation, les inscriptions sont obligatoires et peuvent se faire directement auprès du personnel soignant qui vous prend en charge.

L'équipe médicale est bien entendu à votre disposition pour vous donner toutes les informations sur ce sujet.

Des informations sont consultables sur le site de l'Agence de Biomédecine :

<http://www.agence-biomedecine.fr>



L'Agence de la biomédecine est une agence de l'état, placée sous la tutelle du ministère de la santé. Elle a été créée par la loi de bioéthique de 2004.

En matière de prélèvement et de greffe d'organes, l'Agence :

- Gère la liste nationale d'attente de greffe et le registre national des refus ;
- Coordonne les prélèvements d'organes, la répartition et l'attribution des greffons ;
- Garantit que les greffons prélevés sont attribués aux malades en attente de greffe dans le respect des critères médicaux et des principes d'équité ;
- Assure l'évaluation des activités médicales qu'elle encadre ;
- Met en œuvre des dispositifs de biovigilance ;
- Promeut et développe l'information sur le don, le prélèvement et la greffe d'organes, de tissus et de cellules.



VOTRE SUIVI EN DIALYSE

VACCINATIONS

L'insuffisance rénale étant responsable d'une baisse des défenses de l'organisme, des **vaccinations** sont très **fortement recommandées** : vaccin contre l'hépatite B, vaccin contre la grippe au début de l'automne,

Un suivi des vaccinations sera réalisé au cours de votre prise en charge en dialyse.



DIETETIQUE

La dialyse nécessite un régime spécifique notamment :

- Une majoration des apports caloriques et protéiques,
- De manière individuelle, une limitation des apports hydriques,
- Une limitation de l'apport en certains minéraux (potassium, phosphore, sel) avec des techniques culinaires adaptés ».



*Le patient en hémodialyse doit adapter son alimentation pour ne pas accumuler dans son sang des éléments toxiques que ses reins n'éliminent plus. C'est pourquoi **la diététicienne, en validation avec le CLAN (Comité de Liaison Alimentation Nutrition) de la Clinique, vous propose un livret diététique** qui vous permettra d'adapter votre alimentation dans votre quotidien dans le but de conserver un rythme de vie des plus normal possible.*

La diététicienne est là pour vous aidez. N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec elle pour obtenir des conseils. Des réunions d'informations sont aussi proposées tous les ans, aux patients et accompagnants, sur l'alimentation du patient dialysé.



PRATIQUE D'UN SPORT



Il est fortement recommandé de pratiquer régulièrement une activité sportive pour entretenir sa forme, ses muscles et son état cardiaque.

La simple marche à pied, 15 à 60 minutes par jour, peut être bénéfique.

Il n'y a pas de contre-indication absolue à la pratique du sport chez le dialysé.

En fonction des pathologies associées, votre médecin vous conseillera.

Sur le Centre et l'UDM de L'Union, l'équipe des kinésithérapeutes pourra vous proposer des exercices pendant les séances tels que : pédalier installé au lit du patient.

Dans le cadre de la prise en charge de votre insuffisance rénale chronique, la Clinique Saint Exupéry vous propose de bénéficier d'un **programme d'Education Thérapeutique** intitulé :



« L'insuffisance rénale chronique : la connaître, y acquérir des compétences et de l'autonomie. »

L'objectif est de vous apporter un accompagnement personnalisé afin d'acquérir des compétences utiles pour **devenir acteur dans la prise en charge de la maladie**.

Votre participation ne revêt aucun caractère obligatoire, elle est basée sur le volontariat et votre propre motivation. Elle ne peut être cependant que bénéfique pour votre adaptation à la maladie et sa prise en charge.

Le suivi de ce programme peut vous permettre de :

- Mieux comprendre votre maladie,
- Dédramatiser la mise en dialyse,
- Connaître les bénéfices de vos traitements, leurs effets indésirables,
- Connaître l'alimentation en dialyse,
- Reconnaître des symptômes et savoir réagir de manière adéquate,
- Préserver votre abord vasculaire (fistule artério-veineuse, cathéter type Canaud),
- Résoudre les difficultés du quotidien liées à la maladie pour améliorer votre qualité de vie.

Vos proches peuvent participer et il vous sera proposé :

- Des séances collectives en petits groupes, axées sur le traitement par hémodialyse, la fistule artério-veineuse, la diététique, l'organisation des vacances et des déplacements... au cours desquelles vous pourrez rencontrer un patient hémodialysé, visionner un film sur l'hémodialyse...
- Des séances individuelles organisées à votre convenance sur les thèmes que vous aurez préalablement choisis et les objectifs que vous vous serez fixés suite à un entretien avec une infirmière d'éducation thérapeutique.
- Des séries d'entretiens qui vous permettront de vous exprimer sur vos besoins, sur votre vécu de la maladie et des traitements, sur vos acquisitions, et d'évaluer l'atteinte de vos objectifs.



A chaque étape, vous recevrez des supports pédagogiques qui vous permettront de revoir les thèmes abordés lors des séances d'éducation thérapeutique, à partager avec votre entourage.

Intégrer le programme vous permet de rencontrer les différents acteurs de l'Education Thérapeutique : médecins, infirmières, mais aussi diététicienne, assistante sociale, psychologue, ainsi qu'un représentant des usagers.

Si vous souhaitez intégrer le programme d'éducation thérapeutique, n'hésitez pas à prendre rendez-vous auprès de l'Unité d'Education Thérapeutique, joignable au : **05 61 17 32 89**

→ BIOLOGIE

Des bilans biologiques sont effectués de manière systématique tous les 15 jours et chaque fois que nécessaire. Un double des résultats est remis au patient.



Dans le cadre du suivi régulier des patients en hémodialyse, l'équipe médicale considère qu'il est indispensable de pratiquer régulièrement le dépistage de l'HIV et de l'HCV (hépatite C).

Compte tenu de votre traitement par hémodialyse, du circuit extracorporel et de la transmission de ces virus par le sang, ces examens seront pratiqués de façon systématique, tous les trois mois, sauf refus de votre part spécifié par écrit.

L'Equipe Médicale

→ IMAGERIE

Des examens d'imagerie seront prescrits à périodicité définie dans le cadre du suivi de votre état de santé, (radiographie pulmonaire par exemple) et chaque fois que nécessaire.

VOS DROITS ET LES CONSIGNES À RESPECTER

- Charte de la personne hospitalisée
- Charte de la prise en charge des patients insuffisants rénaux chroniques
- Contrat de soins
- Désignation de la personne de confiance
- Directives anticipées
- Protection de vos données personnelles
- Votre dossier
- Consignes à respecter / services
- Transports
- Vacances
- Service social
- France Rein

Charte de la personne hospitalisée

USAGERS, VOS DROITS



Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose..



La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



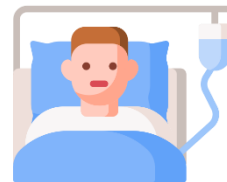
La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Charte de la prise en charge des patients insuffisants rénaux chroniques

Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP) – Syndicat des Néphrologues Libéraux (SNL)



Principaux engagements des services et établissements de dialyse

1. Optimiser les parcours de soins et de vie

L'établissement et l'équipe médicale s'engagent auprès des patients à :

- Favoriser leur accès à la greffe ; permettre le choix libre et éclairé de leur traitement ;
- Optimiser leur prise en charge et leur parcours de vie.

2. Le dispositif d'annonce et d'information des patients

L'établissement et l'équipe médicale s'engagent à proposer à chaque patient, tout au long de son parcours, un dispositif d'annonce et d'information lui permettant de bénéficier :

- De conditions optimales d'annonce (de la nécessité du recours à un traitement de suppléance, ou d'un changement de technique, ou d'un retour de greffe, d'un événement intercurrent) ;
- D'une qualité et exhaustivité de l'information délivrée, de la possibilité d'exercer un choix libre et éclairé, dans un contexte de décision médicale partagée ;
- D'un accompagnement optimal, en fonction de ses besoins et aspirations, y compris dans la durée.

L'établissement et l'équipe médicale s'engagent à apporter aux patients une information complète, précoce et objective :

- Sur les différentes modalités de traitement (en ce compris de la transplantation) ;
- Leurs modalités comparées et leur adéquation médicale et non médicale à la situation du patient ;
- Sur l'accompagnement, les soins de support et programmes d'éducation thérapeutique disponibles.

Une information sur l'accès des patients aux structures sociales et associations de patients leur sera donnée.

3. Accès à la transplantation

L'établissement et l'équipe médicale s'engagent à promouvoir la transplantation comme traitement de première intention de l'insuffisance rénale terminale pour les patients qui peuvent en bénéficier et notamment :

- Informer tous les patients de l'ensemble des possibilités de transplantation ou d'inscription ;
- Entretenir des relations de qualité avec les équipes de greffe de proximité ;
- Faciliter l'organisation des bilans pré greffe ;
- Assurer le suivi et l'actualisation des bilans ;
- Garantir la formation continue des personnels.

4. Autonomie

L'établissement et l'équipe médicale s'engagent à favoriser l'autonomie du traitement des patients qu'ils prennent en charge.

5. Qualité de la dialyse (respect des recommandations de bonnes pratiques) et évaluation

L'établissement et l'équipe médicale s'engagent à respecter les recommandations de bonnes pratiques, telles que définies dans les référentiels nationaux et internationaux et à participer à l'ensemble des démarches de recueil d'information permettant l'évaluation de la qualité des soins, notamment les registres REIN et les indicateurs pour l'amélioration de la qualité et la sécurité des soins (IPAQSS) de la Haute autorité de santé (HAS).

6. Durée, fréquence, technique et personnalisation de la dialyse

L'établissement s'engage à mettre à disposition de l'équipe médicale les moyens suffisants afin d'assurer la qualité du traitement, c'est à dire :

→ Pour les patients en dialyse en centre :

- À respecter le format minimal de dialyse de trois séances et douze heures par semaine, qui relève d'une prescription médicale et tel que défini dans les recommandations françaises et internationales ;
- À rendre possible, de manière transitoire ou permanente, l'adaptation du traitement aux besoins et aux projets de vie des patients ;

→ Pour les patients en dialyse à domicile :

- À garantir une qualité du traitement conforme aux recommandations et aux évolutions technologiques, en ce compris également d'une étude sur les conditions de réalisation à domicile ;
- À proposer une aide à domicile s'ils perdent leur autonomie ou s'ils en font la demande ;
- À adapter le traitement à l'évolution de leur situation médicale, ou pour toute raison non médicale, éventuellement par une évolution de la modalité de suppléance.

7. Relations soignés-soignants et bientraitance

L'établissement et l'équipe médicale s'engagent à promouvoir une culture de la bientraitance et la qualité de la relation soignant-soigné, notamment :

- En faisant en sorte que la confidentialité, l'intimité et la dignité des personnes soient respectées en toutes circonstances ;
- En garantissant à chaque personne soignée la possibilité, si elle le souhaite, d'accéder à des consultations néphrologiques, en dehors des séances de dialyse, dans un lieu permettant le respect de la confidentialité et de leur intimité ;
- En sensibilisant et en formant l'ensemble des équipes de soins à la relation soignant-soigné et à la promotion et la valorisation d'une culture de bientraitance.

8. Satisfaction des patients

L'établissement s'engage à effectuer sur une base au moins annuelle une évaluation anonyme de la satisfaction des patients et d'en communiquer les résultats. En outre, l'établissement s'engage à prendre en compte les demandes et les réclamations des patients et à mettre en place une procédure simple permettant de les recueillir.

9. Lutte contre la douleur

L'établissement s'engage à lutter contre la douleur des patients dialysés, conformément au contrat d'engagement contre la douleur.

10. Confort

L'établissement s'engage :

- À veiller au confort des patients durant les séances de dialyse, en termes de qualité de literie et fauteuils utilisés, de mise à disposition à la demande de draps et couvertures, de chauffage et de climatisation, d'environnement acoustique et de collation pendant les dialyses ;
- À la mise à disposition d'un accès à la télévision et d'un casque personnel ;
- À la mise à disposition d'un accès wifi.

11. Hygiène

L'établissement s'engage à assurer la propreté des locaux et de ses équipements, à respecter les procédures de lutte contre les infections nosocomiales et à former régulièrement ses équipes soignantes sur ce sujet.

Lors de votre prise en charge en dialyse, divers documents d'information vous seront remis :

1. CONTRAT DE SOINS

A la prise en charge en Hémodialyse, en Centre ou en Hors Centre, un contrat de soins rappelant les engagements des parties est signé entre le médecin néphrologue, le patient et/ou la personne de confiance.

2. DESIGNATION DE LA PERSONNE DE CONFIANCE

Article L.1111-6 du code de la Santé Publique

Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance (famille, proche, médecin traitant). Si vous bénéficiez d'un régime de protection légale (tutelle ou curatelle), vous devez demander l'autorisation du juge ou, le cas échéant, du conseil de famille.

La personne de confiance vous accompagne dans votre parcours médical (consultations, décisions, etc.), et elle vous aide à dialoguer et à réfléchir aux conditions de votre fin de vie. Si vous ne pouvez plus vous exprimer, elle transmet ou indique où trouver vos directives anticipées, si vous en avez. Enfin, elle vous représente auprès du personnel médical en matière de soins et d'actes médicaux selon vos propres volontés.

Dans le cas où votre état de santé ne vous permettrait pas de donner votre avis, la personne de confiance a un rôle de référent auprès de l'équipe médicale. Elle sera la personne consultée en priorité par l'équipe médicale lors de tout questionnement sur la mise en œuvre, la poursuite ou l'arrêt de traitements et recevra les informations nécessaires pour pouvoir exprimer ce que vous auriez souhaité. **Il est recommandé de transmettre vos directives anticipées, si vous les avez rédigées, à la personne de confiance.**

Il ne faut pas confondre les notions de « personne de confiance » et « personne à prévenir ».

La personne de confiance n'est pas nécessairement la personne à prévenir qui est la personne alertée par les équipes soignantes en cas d'aggravation de votre état de santé.

→ **Quand se fait la désignation de la personne de confiance ?**

Elle se fait au moment de votre admission dans l'établissement de santé.

→ **Comment se fait la désignation ?**

Vous pouvez le faire sur papier libre, daté et signé, en précisant ses nom, prénoms, coordonnées pour qu'elle soit joignable ou utiliser le formulaire qui vous sera proposé en cas d'hospitalisation ou de prise en charge en dialyse dans notre Etablissement.

Vous pouvez trouver plus d'informations sur la désignation de la personne de confiance sur le site du Ministère de la Santé : www.sante.gouv.fr



La personne de confiance

DROITS DES PATIENTS

La notion de personne de confiance a été redéfinie à l'article L1111-6 du code de la santé publique par la loi du 2 février 2016 sur la fin de vie, afin de rendre son rôle plus déterminant et plus contraignant dans la prise de décision médicale.



Document d'information établi par la clinique Saint-Exupéry.
Sources : Haute Autorité de Santé et www.sante.gouv.fr

3. DIRECTIVES ANTICIPEES

Article L.1111-11 du code de la Santé Publique

Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées. Si vous bénéficiez d'un régime de protection légale (tutelle ou curatelle), vous devez demander l'autorisation du juge ou, le cas échéant, du conseil de famille.

Vos directives anticipées expriment vos volontés concernant les décisions médicales à prendre lorsque vous serez en fin de vie, sur les traitements ou les actes médicaux qui seront ou ne seront pas engagés, limités ou arrêtés.

Vous pouvez les rédiger à n'importe quel moment de votre vie, que vous soyez en bonne santé, malade, porteur d'un handicap. Elles sont valables sans limite de temps.

Et si vous changez d'avis, vous pouvez les modifier totalement ou partiellement ou les annuler à tout moment, par écrit.

Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, sachez les rendre accessibles au médecin qui vous prendra en charge au sein de l'établissement : confiez-les lui directement ou signalez-lui leur existence en indiquant les coordonnées de la personne qui les détient. **Il est recommandé de transmettre vos directives anticipées à votre personne de confiance, qui sera consultée en priorité par l'équipe médicale.**

Si vous le souhaitez, les médecins et responsables de service sont à votre disposition pour vous donner plus d'informations quant aux modalités de rédaction et de conservation, et un document type peut vous être remis.

Vous pouvez trouver plus d'informations sur les directives anticipées sur le site du Ministère de la Santé : www.sante.gouv.fr



Les directives anticipées

DROITS DES PATIENTS

La loi du 2 février 2016 a créé de nouveaux droits en faveur des malades, parmi lesquels le principe de disposer de directives anticipées contraignantes.



Document d'information établi par la clinique Saint-Exupéry.
Sources : Haute Autorité de Santé et www.parlons-fin-de-vie.fr



4. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La Clinique Saint Exupéry s’est engagée dans une démarche de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données personnelles (1). Nous souhaitons vous informer sur les traitements de vos données personnelles effectués par nos soins.

Traitement des données personnelles

Le responsable du traitement de vos données est la Clinique Saint Exupéry. C’est elle qui en définit les moyens.

Raison sociale	SAS CLINIQUE NEPHRO ST EXUPERY
N° SIREN	378869465
Adresse administrative	29 RUE EMILE LECRIVAIN CS 57709 31077 TOULOUSE CEDEX 4
Tél.	05.61.17.33.33

L’établissement est tenu, pour assurer votre prise en charge médicale et l’administration des soins, de consigner vos informations de santé dans le dossier médical (article R1112-2 du Code de la Santé Publique).

Votre dossier médical rassemble toutes vos informations de santé, notamment celles que vous confiez aux médecins du service sur vos antécédents et votre état de santé, les résultats et les conclusions des examens cliniques, radiologiques et de laboratoires qui sont pratiqués.

Ces informations font l’objet d’un traitement informatisé, sauf opposition pour un motif légitime de votre part.

Les informations du dossier médical sont accessibles uniquement par l’équipe de soins et les professionnels habilités de l’établissement.

Le médecin responsable de votre prise en charge peut être amené à échanger ou partager des informations vous concernant avec votre médecin traitant et avec des professionnels extérieurs à l’établissement assurant la continuité et la coordination de vos soins, sauf opposition pour un motif légitime de votre part, conformément aux dispositions légales de l’article L1110-4 du Code de la Santé Publique.

Après votre séjour, votre dossier médical est conservé a minima 20 ans à compter de la date du dernier séjour (article R1112-7 du code de la Santé Publique).

(1) Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018. La loi française Informatique et Libertés a été adaptée en conséquence avec la loi du 20 juin 2018 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés. Ces deux textes constituent désormais le socle de la nouvelle réglementation sur la protection des données personnelles.

L'établissement est également amené à utiliser vos données pour l'amélioration continue de nos organisations et pratiques notamment pour répondre aux exigences de la procédure de certification par la Haute Autorité de Santé.

Enfin, vos données peuvent être utilisées pour la recherche médicale et biomédicale selon le respect des lois et règlements spécifiques aux activités de recherche. Dans ce cas, une information spécifique vous sera fournie.

A aucun moment, la Clinique Saint Exupéry n'effectue de prise de décision automatisée, ni de profilage. La Clinique Saint Exupéry n'utilise pas les données personnelles traitées à des fins commerciales ou de marketing.

Vos droits

Le dossier patient est constitué à la fois de données que le patient fournit et de données créées durant la prise en charge par les professionnels de l'établissement. Les droits liés à la protection des données et notamment les droits de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité seront appréciés selon le type de données et les obligations légales auxquelles est soumise la Clinique Saint-Exupéry dans le meilleur intérêt des patients.

Vos droits concernant le Dossier Médical sont plus particulièrement définis par le Code de la Santé Publique, notamment les articles L1111-7 en ce qui concerne l'accès. La procédure à suivre pour accéder au dossier médical est décrite dans le livret d'accueil de la Clinique Saint Exupéry.

Pour toute question sur le RGPD vous pouvez contacter notre Délégué à La Protection Des Données (DPO) :

- Adresse postale publique : A l'attention du Délégué à la protection des données – Clinique Saint Exupéry – 29, rue Emile Lécivain – CS 57709 – 31077 TOULOUSE Cedex 4
- Adresse électronique dédiée : dpo@clinique-saint-exupery.com

Pour toute réclamation concernant l'application du RGPD ou de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, vous pouvez saisir la CNIL.

Pour joindre la CNIL : Commission Nationale Informatique et des Libertés – 21, rue Saint-Guillaume – 75340 Paris cedex 07 - www.cnil.fr

VOTRE DOSSIER MEDICAL

Articles L.1111-7 et R.1111-9 du code de la Santé Publique

VOTRE DROIT D'ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

Vous pouvez avoir accès aux informations concernant votre santé, contenues dans votre dossier médical.

Conformément aux textes de lois, certaines règles sont à respecter :

- **Demande écrite au Directeur de l'établissement** accompagnée d'une copie de pièce d'identité (et d'un document attestant votre qualité d'ayant droit dans le cas d'une demande d'accès au dossier d'une personne décédée) : le Directeur vérifie l'identité du demandeur et saisit la CDU (Commission Des Usagers).
- **2 possibilités d'accès au dossier, au choix du demandeur :**
 - Sur place : possibilité d'accompagnement du médecin médiateur et remise de copies du dossier si nécessaire, facturées 0,15 € la copie,
 - Par courrier recommandé : envoi de la copie du dossier (forfait frais postaux : 6€ + 0,15€ la copie).
- **Délais :**
 - Au minimum 48 heures après réception de la demande (délai de réflexion imposé par la loi),
 - Au plus tard 8 jours après réception de la demande pour les informations datant de moins de 5 ans,
 - Dans les deux mois à compter de la réception de la demande pour les informations datant de plus de 5 ans.

Confidentialité des informations contenues dans le dossier médical :

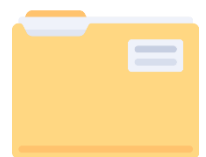
Les informations contenues dans le dossier médical sont strictement confidentielles. Vous devez être attentif à ne pas les communiquer à un tiers non autorisé.

Vous pouvez trouver plus d'informations sur les règles d'accessibilité aux informations personnelles sur le site du Ministère de la Santé : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Les_regles_d_accessibilite_aux_informations_de_sante_a_caractere_personnel-2.pdf

RÈGLES D'ARCHIVAGE

Le dossier médical est conservé :

- Pendant un délai de **20 ans**, à compter de la date de votre dernier passage dans l'établissement (consultation, hospitalisation, hémodialyse),
- Pendant un délai de **10 ans** à compter de la date de décès, si la personne est décédée moins de 10 ans après son dernier passage dans l'établissement,
- Pendant un délai de **30 ans** dans le cas d'actes transfusionnels.



VOTRE DOSSIER ADMINISTRATIF

Dans le cadre de la sécurité des soins et des règles d'identitovigilance, une pièce d'identité officielle en cours de validité vous sera demandée dès l'admission dans l'établissement :

- Carte nationale d'identité,
- Passeport,
- Carte ou titre de séjour.



Une des règles de sécurité est la vérification de l'identité du patient tout au long de sa prise en charge : ne soyez pas étonné si le personnel soignant vous demande de décliner votre identité à plusieurs reprises....

Pour votre prise en charge, votre dossier administratif sera également constitué avec les éléments que vous nous aurez fournis :

- Carte vitale et/ou attestation sécurité sociale en cours de validité,
- Coordonnées personnelles, des personnes à prévenir, de la personne de confiance le cas échéant
- Coordonnées de votre médecin traitant,
- Moyen de transport et coordonnées,
- ...

Nous vous remercions de nous tenir informés de toute modification concernant ces données administratives. Tous les 6 mois, une mise à jour de ces informations vous sera demandée.

CONSIGNES A RESPECTER

→ Les visites en Dialyse

Dans le cadre du respect de la confidentialité, de l'intimité des patients, et par mesure d'hygiène, **les visites ne sont pas autorisées dans les unités de Dialyse** (Centre et Hors Centre).



→ Hygiène

La clinique met à votre disposition des locaux propres, entretenus régulièrement, qui doivent être respectés par les patients et les visiteurs.

Nous vous rappelons :

- Que la présence d'animaux dans l'établissement est strictement interdite,
- D'appliquer les gestes indispensables : lavage du membre (cf p.14),
- D'avoir une tenue vestimentaire adaptée (cf pages 13 et 15).



→ Ponctualité

Nous vous demandons de bien respecter les horaires qui vous ont été communiqués par l'équipe soignante. Tout manquement à cette règle désorganisera l'ensemble du fonctionnement du service.



→ Courtoisie

Le respect de l'autre, qu'il s'agisse d'un patient ou d'un personnel, et la courtoisie dans vos actes et vos paroles sont de rigueur au sein de l'établissement. Il est également important de respecter le calme et la sérénité nécessaires au bon déroulement des séances.



→ Tranquillité

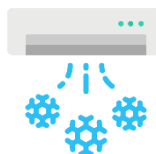
Le tranquillité constituant l'un des éléments du confort et du rétablissement des patients, il est de rigueur de veiller à limiter les nuisances sonores dans toute la Clinique (volume des TV, appels téléphoniques, discrétion des discussions).



→ Climatisation

Notre établissement est entièrement climatisé.

Pour optimiser les performances de notre système de climatisation et votre confort, merci de respecter la fermeture des fenêtres.



→ Tabac

Décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 s'appliquant au 1er février 2007

La réglementation interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif. Par courtoisie pour les personnes qui vous entourent et par sécurité (distribution d'oxygène), nous vous demandons de bien vouloir respecter cette interdiction.

Le tabac est à l'origine de nombreux cancers du poumon et des voies urinaires, d'accidents vasculaires cérébraux, d'emphysème pulmonaire... Il s'agit par ailleurs d'un facteur favorisant et aggravant les maladies vasculaires rénales. Ses effets peuvent être catastrophiques chez les patients dialysés, déjà exposés aux risques d'athérosclérose accélérée. Il est demandé aux fumeurs de respecter l'environnement de l'Etablissement et de jeter leur mégot dans les poubelles prévues à cet effet.



→ Equipements/services mis à votre disposition

• Lits – méridiennes

Le secteur d'hémodialyse en Centre est équipé de lits électriques sécurisés. Les unités hors centre sont équipées de méridiennes à l'exception de l'UAD de Quint-Fonsegrives, équipée de lits.



• TV – casque

Chaque poste de dialyse est équipé d'un téléviseur couleur, mis gracieusement à votre disposition.

Par respect pour l'entourage, vous devez utiliser un casque d'écoute. Ce casque et la télécommande vous sont remis lors de votre première séance de dialyse et restent ensuite en votre possession de façon individuelle.

En cas de perte, ou de détérioration, l'obtention d'un nouveau casque et/ou télécommande vous sera facturée (casque = 10 € TTC ; télécommande = 15 € TTC).



• Accès Wifi

L'établissement met à disposition des patients un accès WIFI gratuit. Le code d'accès personnel est à demander à l'accueil.



• Restauration

Des collations sont proposées pendant les séances de dialyse.

En Centre, pour les patients dialysés en soirée, un repas est proposé. Pour respecter vos goûts et éventuelles allergies, vous renseignerez une « feuille de non goût » qui permettra d'adapter vos repas en tenant compte des aliments que vous n'aimez pas ou ne supportez pas.



Une diététicienne est à votre disposition pour vous donner les conseils nécessaires à votre régime

• Vestiaires

Des vestiaires sont à votre disposition. Nous vous recommandons de ne pas y laisser des objets de valeur.

A noter que les couvertures et oreillers personnels ne sont pas autorisés dans la zone de soins par mesure d'hygiène.



→ D'une façon générale

Si vous constatez une anomalie ou une panne dans le fonctionnement des équipements mis à votre disposition, prévenez l'infirmière qui fera intervenir le service de maintenance.



TRANSPORTS

Le transport de votre domicile à votre lieu de dialyse, (Centre ou Hors Centre) est pris en charge à 100 % par la Sécurité Sociale.



→ VSL/AMBULANCE (prescription médicale)

Selon votre état de santé le médecin prescrira un transport soit en Ambulance, soit en Véhicule Sanitaire Léger (VSL). Le choix du transporteur est laissé à votre discrétion.

→ TAXI

Vous pouvez également choisir d'être transporté par un taxi, de votre choix. Pour la CPAM, les transports en TAXI ou VSL sont regroupés sous le sigle TAP (Transport Assis Professionnel). La liste des taxis conventionnés est communiquée sur le site ameli.fr dans l'espace Remboursement / Transport.

→ Véhicule personnel

Il vous est possible également d'utiliser votre véhicule personnel. Un badge d'accès au parking de l'établissement vous sera remis.

→ Règlement des transports

Que vous utilisiez un TAP ou une Ambulance, vous n'avez pas à avancer les frais de transport : des prescriptions de transport seront établies par les médecins de la clinique en début de mois, pour le mois suivant. Ces prescriptions permettent le paiement de la facture par votre Centre de Sécurité Sociale, directement auprès du transporteur. Si vous utilisez votre véhicule personnel, une prescription de transport vous sera également remise en début de mois, qui vous permettra une indemnisation kilométrique forfaitaire par la Sécurité Sociale.

Dans tous les cas, si vous êtes amené à modifier votre moyen de transport, veuillez en avvertir le secrétariat médical afin qu'il n'y ait pas d'erreur lors de la rédaction des prescriptions de transports.

PARKING

Dans le cadre de l'extension de l'établissement, un parking souterrain sur 5 niveaux a été construit, à disposition des patients, visiteurs, professionnels (270 places). Les patients dialysés venant en véhicule personnel ont un accès gratuit au parking, par badge (ouverture prévue courant octobre 2020).



Les patients dialysés peuvent se déplacer en toute sécurité en France ou à l'étranger, cependant il faut veiller à prévoir son séjour pour l'organisation des dialyses sur le lieu de vacances. Un dossier administratif ou médical devra être constitué.



→ En pratique

- Le patient réserve directement ses séances au Centre de destination : **guide EURODIAL** où vous trouverez les coordonnées des centres de dialyse en France et à l'étranger (disponible au Secrétariat Médical de Dialyse pour consultation).
- Le patient informe l'équipe soignante de sa réservation et l'établissement transmet à ce Centre les données médicales nécessaires à votre traitement et s'assure de la confirmation de votre prise en charge pendant le séjour
- Organisme pouvant gérer vos réservations de dialyses et vos vacances
IDO (International Dialysis Organisation)
24 rue Léon Gambetta
69190 SAINT FONS
Tél : 04.72.30.12.30
Fax : 04.78.46.27.81
ido2@eurodial.org

→ Quelques mesures à prendre en compte avant le départ

- S'assurer que le centre de dialyse où vous devez aller a bien reçu votre demande et votre dossier médical,
- S'assurer de ne pas rester plus de trois jours sans dialyse pendant la durée du voyage et du séjour,
- S'assurer des vaccinations de rigueur pour le pays de destination,
- S'assurer que vous partez avec assez de médicaments pour la durée du séjour,
- S'assurer de la prise en charge : **carte sanitaire européenne**.

Le traitement par dialyse peut avoir une incidence sur votre quotidien. Cependant, des dispositifs existent afin de pallier à certaines difficultés et en vue d'améliorer vos conditions de vie.

- « Mon état de santé rend parfois la station debout pénible. »
- « Je me questionne sur la compatibilité de mon emploi avec la dialyse et les éventuelles alternatives. »
- « J'avance en âge et un soutien à domicile me faciliterait le quotidien. »
- J'aimerais intégrer un lieu de vie médicalisé pour me sentir entouré et en sécurité. »
- « Après les séances de dialyse, la fatigue ressentie rend la préparation de mes repas, difficile. »
- « Je suis dépassé par toute la gestion administrative. »
- « J'ai besoin d'information sur le fonctionnement du 100% et de la complémentaire. »

Nous ne sommes pas toujours informés de nos droits et des possibilités d'aide. C'est dans cet objectif que la Clinique Saint Exupéry met à disposition des patients, une **assistante sociale**.

Sur simple appel et selon ses disponibilités, elle peut vous rencontrer à l'occasion d'une séance de dialyse ou dans son bureau, lieu plus respectueux de la confidentialité des informations que vous communiquez.

L'assistante sociale vous assure :

- Une écoute
- Un espace de parole
- Une disponibilité
- Le respect du secret professionnel

Sa mission consiste à :

- Participer à rendre votre projet de vie compatible avec le traitement par dialyse
- Vous informer sur vos droits
- Vous accompagner dans certaines démarches administratives

Au-delà des démarches liées à la santé, elle peut aussi vous renseigner ou vous orienter vers les organismes compétents selon la problématique que vous rencontrez.

L'Assistante Sociale est présente sur l'établissement :

Lundi : 11h15 – 19h
du Mardi au Vendredi : 9h15 – 17h

Vous pouvez la solliciter par le biais des équipes médicales, de l'accueil, ou la joindre sur sa ligne téléphonique directement :

Tel : 05 61 17 32 30

assistante.sociale@clinique-saint-exupery.com



France Rein, c'est l'indépendance et l'expertise d'une association de patients, au service de la qualité de vie des insuffisants rénaux chroniques et de leurs proches.

« A l'heure où 1 Français sur 20 est concerné par la maladie rénale chronique souvent sans le savoir, France Rein ambitionne de stopper l'évolution du nombre de patients et de permettre à chacun de poursuivre ou reconstruire son projet de vie avec la maladie rénale.

Parce que l'insuffisance rénale ne doit pas être un obstacle aux projets de chacun(e), notre association agit chaque jour sur les terrains de la solidarité, des politiques publiques de santé et de la recherche, au service de millions de femmes, d'hommes et d'enfants. »



Un maillage complet de tout le territoire français, Dom Tom compris



11 000 adhérents informés tout au long de l'année



Un réseau de partenaires institutionnels **50**



200 Représentants des Usagers (RU) qui défendent les droits des patients



600 bénévoles actifs



1 plateforme de communication digitale



10 000 Lecteurs du magazine trimestriel *Lignes de Vie*



LES ACTIONS DE FRANCE REIN

INFORMATION & PRÉVENTION

Avec le magazine trimestriel *Lignes de Vie*, la diffusion de les infos et actus sur les réseaux sociaux, nos guides d'informations, les stand de dépistages, etc.

ACTION SOCIALE

Les bénévoles sont à l'écoute, assurent la médiation, apportent leur aide pour les démarches administratives.

RECHERCHE

France Rein soutient la Recherche par l'allocation de bourses.

INFLUENCE

France Rein est présente dans les instances et les établissements médico-sociaux.

UN ÉVÈNEMENT NATIONAL

La Semaine Nationale du Rein : 15 000 dépistages réalisés chaque année en mars.

DES OPÉRATIONS RÉGIONALES

Grâce à la mobilisation des bénévoles : dépistages toute l'année, animations, vacances et voyages solidaires...

> DES SÉJOURS JEUNES

Vacances pour les enfants malades : 350 jours par an offerts à de jeunes dialysés ou greffés.

Source : <https://www.francerein.org/articles/objectifs-actions>

CONTACT

France Rein Siège
10 rue Mercoeur, 75011 PARIS
01 40 19 92 85

<https://www.francerein.org/contact>

CLINIQUE
St EXUPÉRY



La clinique Saint Exupéry mène des actions en partenariat avec France Rein, notamment dans le cadre de la Semaine Nationale du Rein sur Toulouse :

2758

• **Dépistages Semaine du Rein 2019**

1049

38,03 %

• **Visiteurs ayant au moins 1 anomalie**

523

18,96 %

• **Orientations vers un médecin traitant**

Guide d'Information

France Rein met à disposition sur son site un guide d'informations « parcours de vie d'un insuffisant rénal »





INSTANCES ET DEMARCHE QUALITE DE L'ETABLISSEMENT

La Commission des usagers (CDU) instituée par la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et le décret n°2016-726 du 1^{er} juin 2016, est chargée :

- De contribuer par ses avis et propositions à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des personnes malades et de leurs proches
- D'assister et d'orienter toute personne qui s'estime victime d'un préjudice du fait de l'activité de l'établissement et de l'informer sur les voies de conciliation et de recours gracieux ou juridictionnel dont elle dispose



La CDU œuvre au respect des droits des usagers au sein de l'établissement.

Pour assurer ses missions, la CDU :

- Recueille l'ensemble des éloges, réclamations et plaintes des usagers de l'établissement.
- Recueille le nombre de demandes de communication d'informations médicales et évalue les délais dans lesquels l'Etablissement a satisfait à ces demandes ;
- Prend connaissance et analyse les résultats des enquêtes de satisfaction des usagers ;
- Prend connaissance au moins une fois par an, des événements indésirables graves que l'établissement a déclarés et des actions menées pour y remédier dans le respect de l'anonymat des patients et des professionnels concernés
- Recueille les informations relatives à la politique d'amélioration continue de la qualité, notamment par le biais des différentes instances consultatives de l'Etablissement : Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales, Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail, Commission des Soins Infirmiers, Cellule Qualité et de Gestion des Risques, Comité Douleur, Comité de Liaison Alimentation et Nutrition...
- Peut proposer un projet des usagers, après consultation de l'ensemble des représentants des usagers de l'établissement et des représentants des associations de bénévoles ayant signé une convention avec l'établissement et intervenant en son sein.

Chaque année, la CDU, en étroite collaboration avec ses représentants des usagers, élabore un bilan d'activité et un programme d'actions avec pour objectifs constants l'amélioration de l'information et de la qualité de l'accueil des patients, validés par la Conférence Médicale d'Etablissement, la Direction, et transmis à l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

Commission Des Usagers

CDU – MARS 2020

La Commission des Usagers a pour mission de veiller au respect des droits des usagers, de faciliter leurs démarches et de contribuer à l'amélioration de la prise en charge des malades en associant les représentants des usagers. En cas de réclamation ou plainte, l'utilisateur doit adresser un courrier à la Direction de l'Etablissement pour saisie de la Commission des Usagers. Une rencontre avec un médiateur pourra être proposée à l'auteur de la réclamation ou plainte, qui pourra demander à se faire accompagner par un représentant des usagers.

Décret n°2016-726 du 1er juin 2016 du code de la santé publique

COMPOSITION DE LA CDU AU 05/03/2020

Président et Vice-président	▶ Claire GRENOUILLET, Directrice Présidente de la Commission des Usagers ▶ Philippe ROUBINET, Représentant des Usagers Vice-Président de la Commission des Usagers
Médiateurs	▶ Dr Philippe DUMAZER, Néphrologue Médecin médiateur titulaire ▶ Dr Françoise MOUSSION, Néphrologue Médecin médiateur suppléant ▶ Sophie CHIRAUX, Cadre de soins Médiateur non médical titulaire ▶ Cécilia CADEAU, Assistante sociale Médiateur non médical suppléant
Les Représentants des Usagers	▶ Philippe ROUBINET, Représentant des Usagers titulaire ▶ Philippe ALIBERT, Représentant des Usagers suppléant Les Représentants des Usagers sont inscrits auprès de l'Agence Régionale de Santé et adhèrent à l'Association France REIN . Contact : ✉ ru-saintexupery@googlegroups.com
Responsable Qualité	▶ Sylvie SONRIER, Responsable Qualité et Gestion des Risques

Autres membres	Le règlement intérieur de la CDU complète sa composition avec le : ▶ Président, Représentant Légal de l'Etablissement ▶ Directeur des Soins Infirmiers ▶ Directeur Médical - Président de la CME ▶ Personnel soignant
-----------------------	--

La permanence de la CDU	La permanence de la CDU est assurée au Service Qualité : Contact : ✉ sylvie.sonrier@clinique-saint-exupery.com ☎ 05 61 17 32 19 Les coordonnées des membres de la Commission sont disponibles au Service Qualité.
--------------------------------	--

Nous sommes à l'écoute de vos suggestions concernant l'amélioration de la qualité de nos services !



A intervalles réguliers, un questionnaire d'évaluation de la satisfaction est distribué à l'ensemble des patients dialysés, destiné à recueillir votre avis sur les conditions d'accueil et la qualité de votre prise en charge au sein de l'établissement. Vous pouvez être sollicités également pour répondre à des enquêtes sur des thématiques spécifiques (restauration, prise en charge de la douleur, ...).

A l'issue du recueil des questionnaires, la direction et la CDU se réunissent pour exploiter les résultats, mesurer votre degré de satisfaction et mettre en place des actions d'amélioration dans la qualité du service rendu.

Nous vous remercions par avance des quelques minutes que vous prendrez pour répondre à ce questionnaire.

Vous avez aussi la possibilité d'exprimer votre satisfaction, souhaits, réclamations ou suggestions :

- Oralement, auprès des responsables des services ou de l'équipe médicale,
- Au bureau de la CDU : 05 61 17 32 19
- Par écrit, auprès de :
 - Madame la Directrice
Clinique Saint-Exupéry
29 rue Emile LECRIVAIN
31077 TOULOUSE CEDEX 4

Dès réception de votre courrier, le Directeur saisira la CDU afin que votre dossier soit étudié de façon compétente et qu'une réponse vous soit adressée dans les meilleurs délais.

Un rendez-vous peut vous être proposé :

- Avec le médecin médiateur pour les questions mettant en causes l'organisation des soins et le fonctionnement médical du service,
- Avec le médiateur non médecin, pour les autres sujets.

Vous avez la possibilité de vous faire accompagner par un représentant de usagers.

Dans tous les cas, la CDU et la Direction s'efforceront d'apporter une solution au litige ou une information précise au plaignant



CLIN : COMITÉ DE LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES – INFECTIONS ASSOCIES AUX SOINS

Les infections nosocomiales et infections associées aux soins sont des infections qui peuvent être contractées au cours d'un séjour dans l'établissement (hospitalisation et/ou dialyse).

L'organisation de la lutte contre les infections nosocomiales et les infections associées aux soins s'articule autour :

- Du Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales et Infections Associées aux Soins (CLIN),
- De l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène, pilotée par le Cadre de Soins référent en Hygiène (EOH) en collaboration avec les médecins et le coordonnateur de la gestion des risques associés aux soins.

Les missions du CLIN et de l'EOH visent à promouvoir des actions de prévention et de maîtrise du risque infectieux en veillant aux bonnes pratiques au regard des recommandations en hygiène et aux bonnes pratiques au regard de l'usage des antibiotiques.

En dialyse, le CLIN et l'EOH s'attachent particulièrement à la surveillance du risque infectieux des abords vasculaires : fistules, pontages, cathéters

Une évaluation continue des pratiques professionnelles est en place sur cette thématique.

Le patient est acteur dans cette surveillance et la maîtrise du risque

infectieux : Voir pages 13-14-15 :

- Surveillance de la fistule artério-veineuse
- Lavage du bras porteur de l'accès vasculaire
- Surveillance des cathéters type Canaud



Votre fistule est indispensable à votre traitement et vous pouvez participer activement à sa préservation.



Le CLIN s'attache aussi à surveiller et maîtriser la résistance bactérienne aux antibiotiques

Une évaluation de la consommation des antibiotiques et de la résistance bactérienne est réalisée annuellement, en réseau avec la mission nationale déléguée par Santé Publique France : SPARES «Surveillance et Prévention de l'Antibiorésistance en Établissement de Santé »

En respectant les instructions de votre médecin lors d'une prescription d'antibiotique, vous êtes acteur dans la préservation de l'efficacité des antibiotiques.

Chaque année, en novembre, se tient la Semaine Nationale Sécurité des Patients pour laquelle le CLIN et l'EOH se mobilisent pour assurer une communication sur l'hygiène et le bon usage des antibiotiques auprès des professionnels et des patients : ateliers, chambre des erreurs (exercice de simulation), affichages, flyers... La Semaine Sécurité des Patients est un moment d'échanges entre patients, usagers et professionnels de santé sur les enjeux de la sécurité des soins. Prêtez-y attention !

Composition du CLIN et de l'EOH :

- **Président : Dr Olivier MILIOTO**
- **Cadre Hygiéniste : Françoise LAGRANGE**
- Médecins
- Pharmaciens
- Infirmiers(ères), aides-soignants(es)
- Représentant des Usagers
- Qualité et Gestion des Risques

La Clinique Saint Exupéry et l'ensemble du personnel soignant s'engagent à respecter l'article L.1110-5 du code de la Santé Publique :

« ... toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée... »

Avoir moins mal, ne plus avoir mal, c'est possible.

Composition :

Président :

- Dr Philippe DAHAN, néphrologue, désigné **Président et Référent Douleur**,
- Médecin,
- IDE,
- Aide Soignante,
- Service Qualité et Gestion des Risques.

Dans le cadre de ses actions, le Comité Douleur – Fin de Vie fait aussi appel à des professionnels experts tels que le pharmacien, les cadres soignants...

Missions :

- Définir la politique de lutte contre la douleur et de prise en charge des patients en fin de vie:
 - Contribution à la détermination des objectifs et à l'élaboration du programme d'actions de l'établissement
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés
 - Rédiger des protocoles diagnostiques et thérapeutiques,
 - Mettre en œuvre les recommandations de bonnes pratiques,
 - Informer le patient et l'entourage (livret d'accueil, livrets d'information),
 - Veiller au respect des choix et croyances des patients/familles,
 - Proposer des actions de formations aux professionnels.
- Evaluer de façon périodique les actions mises en œuvre.

Le Comité Douleur et Fin de Vie et l'équipe médicale de la Clinique Saint-Exupéry souhaitent vous donner quelques informations sur la douleur et sa prise en charge.

Votre douleur,
Parlons-en !



**La douleur est un signal que l'on ne doit pas ignorer.
Elle doit être prévenue, évaluée et prise en charge.**

La douleur n'est pas une fatalité...

La prise en charge de votre douleur est une priorité !

POURQUOI ?

Avoir mal n'est pas normal

Supporter la douleur ne permet pas de lui résister.

La douleur altère votre confort et peut avoir un retentissement sur votre qualité de vie.

Tout le monde ne réagit pas de la même manière à la douleur.

N'hésitez pas à en parler.

COMMENT ?

Votre participation est essentielle

Les professionnels de santé (médecins, infirmiers, aides-soignants) sont à votre écoute. N'hésitez pas à leur parler de votre douleur.

Des outils adaptés permettent d'évaluer l'intensité de la douleur et d'adapter sa prise en charge.

LES MOYENS DE LUTTE CONTRE LA DOULEUR

Les médicaments :

Les médicaments sont proposés par le médecin en fonction des mécanismes, de l'intensité des douleurs et de votre état de santé.

Les antalgiques:

Ce sont des médicaments qui soulagent.

Il existe différents types d'antalgiques comme le paracétamol, les anti-inflammatoires, la morphine...

La morphine et ses dérivés sont les antalgiques les plus puissants. Ils sont utilisés pour le traitement des douleurs les plus sévères.

Certaines douleurs peuvent nécessiter le recours à d'autres types de médicaments.

Les autres moyens :

D'autres moyens, non médicamenteux, peuvent être mis en œuvre pour réduire votre douleur et améliorer votre confort :

- Application de poches de glace
- Mobilisation douce, massages,
- Aide psychologique
- ...

N'oubliez pas...

Votre participation est essentielle

Vous seul pouvez décrire votre douleur.

Plus vous nous donnerez d'informations sur votre douleur et mieux nous pourrons vous aider.

Nous sommes à votre écoute.

**ATTENTION: PAS
D'AUTOMEDICATION
Parlez-en avec votre médecin.**

COMPOSITION



- **Président : Docteur Olivier MILIOTO**
- Diététicienne
- Cadre de Soins
- Pharmacien
- IDE
- Aides-Soignantes
- Responsable Restauration
- Service Qualité
- Directeur

LES MISSIONS DU CLAN

Le CLAN conduit des travaux portant sur **l'alimentation et la nutrition**. Ces deux aspects sont les éléments clés de la prise en charge des patients dans les établissements de santé.

Une prise en charge nutritionnelle adaptée permet de réduire la durée des traitements de certaines pathologies et de leurs effets indésirables.

Le CLAN a également pour mission de se positionner sur l'organisation et la qualité de la prestation hôtelière, ce d'autant plus qu'il s'agit d'un élément crucial dans la qualité ressentie par les patients.

**Le CLAN a édité
un livret
diététique qui
vous donnera
des conseils et
surtout des
idées de menus,
recettes !**



Tout au long de votre prise en charge, des conseils diététiques, spécifiques à votre état de santé, vous seront donnés par l'équipe soignante.

Vous pourrez aussi rencontrer la diététicienne de l'établissement, dans le service de soins ou sur rendez-vous.

Si vous participez au programme d'éducation thérapeutique, des ateliers vous permettront d'aborder les contraintes diététiques de l'insuffisant rénal chronique de façon ludique et d'échanger sur le sujet avec l'équipe soignante et les usagers. Votre entourage (conjoint(e), famille) peut participer à ces rencontres.



La marche est l'activité physique la plus simple à pratiquer quotidiennement. Comment augmenter votre temps de marche :

- Rendez vous le plus possible à vos différentes activités à pied,
- Faites une promenade dans la journée.

COMITE D'IDENTITOVIGILANCE

Pour optimiser la sécurisation des données et les soins prodigués, des protocoles de vérification de l'identité du patient sont en place aux différentes étapes de sa prise en charge :

- Admission
- Arrivée dans le service de soins
- Laboratoire
- Imagerie médicale
- Bloc opératoire
- Traitement médicamenteux
- Transfusion
- ...



Source : Hôpital Européen - Marseille

Depuis août 2010, le comité d'Identitovigilance a mis en place un bracelet d'identification dans les services d'hospitalisation.

Si vous êtes hospitalisé, l'IDE ou l'AS qui vous accueillera dans le service placera un bracelet à votre poignet en vous informant de son utilité.

Tous les patients sont concernés, même les patients connus, car il faut penser au personnel intérimaire et aux nouveaux salariés qui ne connaissent pas encore les patients chroniques pris en charge sur l'établissement. De plus, dans le cadre de sa prise en charge, le patient peut être transféré dans un autre service ou au bloc opératoire.

« Le développement durable a été défini dans le rapport élaboré par la commission Brundtland, comme la capacité des générations présentes à satisfaire leurs besoins sans empêcher les générations futures de satisfaire leurs propres besoins ».

Haute Autorité de Santé - Manuel de certification

Le Comité Développement Durable de la Clinique Saint-Exupéry a été créé en Février 2010.

COMPOSITION DU COMITE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- **Président :**
Vincent LACOMBE, Directeur Général
- **Référent Développement Durable :**
Delphine BONNET, Service Qualité et Gestion des Risques
- **Membres représentant les secteurs :**
 - Administration et Ressources Humaines,
 - Logistique et soins médico-techniques,
 - Prise en charge soignante et sociale.

Le développement durable apporte une vision globale et à long terme en conciliant trois dimensions :

- Une gestion économique fiable,
- Un établissement socialement intégré,
- Un établissement de santé écologiquement respectueux.



QUELQUES CONSIGNES :

🌿 Pour préserver l'eau de la planète....

Je ne laisse pas couler l'eau du robinet pendant que je me lave les mains,
Je bois l'eau du robinet pour éviter les bouteilles en plastique,
J'informe le service technique dès que je détecte une chasse d'eau ou un robinet qui fuit

🌿 Pour réduire les déchets et préserver les milieux naturels...

J'évite de gaspiller les denrées alimentaires
Je respecte les plantations et je ne coupe pas les branches des arbres,
Je ne jette pas de mégots et papiers par terre, j'utilise les cendriers et les poubelles
Je limite les impressions papier, la couleur, et je privilégie le recto verso

🌿 Pour limiter mon impact sur le changement climatique...

Je ferme les portes et les fenêtres des lieux climatisés,
Je ferme les portes et les fenêtres des lieux chauffés après avoir aéré,
J'éteins les lumières quand l'éclairage naturel le permet,
J'éteins les lumières de la chambre et la télévision en mon absence,
J'organise mes déplacements en voiture de manière rationnelle,
Je favorise les modes de transport doux (à pied, à vélo, en covoiturage).

DEMARCHE QUALITE ET GESTION DES RISQUES

→ Certification

La certification des établissements de santé a été développée en France en 1999. Il s'agit d'un dispositif d'évaluation externe obligatoire pour tout établissement de santé, public ou privé, quelles que soient sa taille et son activité. En 20 ans, les exigences de qualité ont été renforcées et la maturité des établissements a progressé.

Elle vise à permettre aux établissements de santé d'améliorer la qualité et la sécurité des soins délivrés. A chaque itération, les établissements reçoivent la visite d'experts-visiteurs de la HAS chargés d'évaluer leur niveau de maîtrise sur les différents processus de prise en charge.



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

La Clinique Saint Exupéry a satisfait pleinement à quatre visites de certification de la Haute Autorité de Santé:

- V1 en juin 2003
- V2 en juillet 2007
- V2010 en mai 2011

→ **V2014 en janvier 2016 : certifiée sans aucune recommandation (niveau A).**

La prochaine visite de certification, la V2020, est programmée en début d'année 2022.

Les orientations de la Certification V2020

- Promouvoir l'engagement du patient
- Développer la culture de pertinence et du résultat
- Renforcer le travail en équipe, moteur d'amélioration des pratiques
- S'adapter aux évolutions de santé : regroupements, transformations du système de santé (chapitre réservé aux GHT – Groupements Hospitaliers de Territoire).

→ Indicateurs qualité et de sécurité des soins

La Haute Autorité de Santé évalue également la qualité et la sécurité des soins dans les établissements de santé par le biais d'Indicateurs Qualité et Sécurité des Soins (IQSS) annuels et obligatoires pour les établissements de santé en fonction de leur spécialités.

Exemples
d'IQSS

- Qualité de la lettre de liaison à la sortie du patient
- Evaluation de la prise en charge de la douleur
- Dépistage des troubles nutritionnels
- Prévention des infections associées aux soins
- Qualité de la prise en charge des patients hémodialysés chroniques
- Expérience et satisfaction du patient
-

Les résultats de ces indicateurs sont consultables sur le site : <https://www.scopesante.fr>



2019 - 2020 :
expérimentation
de nouveaux
indicateurs

- ATBIR : indicateur de pertinence d'une prescription de plus de 7 jours pour une infection respiratoire basse
- PCC : indicateur de bonnes pratiques en matière d'isolement avec précautions complémentaires contact
- VAG : vaccination antigrippale des professionnels de santé

A tout moment, vous pouvez adresser vos ressentis, remarques et/ou suggestions à l'équipe médicale ou l'équipe soignante qui vous prend en charge.

La CDU et les représentants des usagers sont également à votre disposition pour recueillir vos souhaits et besoins.

Tous les deux ans, un questionnaire d'évaluation de votre satisfaction est distribué à l'ensemble des patients dialysés, destiné à recueillir votre avis sur les conditions d'accueil et la qualité de votre prise en charge au sein de l'établissement.

Les résultats sont analysés en CDU avec la Direction et les Représentants des Usagers pour mesurer votre degré de satisfaction et mettre en place des actions d'amélioration dans la qualité du service rendu.



Des réunions d'information sont régulièrement proposées aux patients hémodialysés :

- « Alimentation du patient dialysé »
- « Transplantation rénale »
- ...

Ces réunions favorisent les échanges entre patients et avec les professionnels.



Diverses informations sur la vie de l'Etablissement vous sont proposées via :

- Les télévisions des salles d'attente,
- Le journal de l'Etablissement,
- Le site internet,

• Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



La Direction

La CDU

L'Equipe Médicale



Clinique Saint-Exupéry

29 rue Émile Lécivain

CS 57709

31077 Toulouse Cedex 04

Tél. 05 61 17 33 33

www.clinique-saint-exupery.com